

Délibération du Conseil municipal

Séance du 14 mars 2023

Le quatorze mars deux mille vingt-trois, à 19 heures et 00 minute, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul PAVILLON, Maire.

Présents

BEAUCLAIR Sophie, BOYER Emilie, CHOUTEAU Edith, CORBILLON Christine, DESOEUVRE Robert, FRAKSO Mohamed, GAILLARD Yohan, GUIBERT Vincent, LABORDERIE Philippe, LANGLOIS Danielle, LECACHEUR Julien, LECOMTE Delphine, LHUISSIER Thierry, LIOTON Valérie, LIZE Didier, MINETTO Jacques, PAVILLON Jean-Paul, PENEAU Sylvie, PICARD Corinne, PUSHPARAJ Emilie, RAVELEAU René, REBILLARD Michèle, REGRAGUI Sidi Kamal, RETHORE Jacqueline, ROCHAIS Philippe, SOUILHE Jérôme, SOURICE Corinne, VIGNER Jean-Philippe

Absent excusé ayant donné pouvoir (art. L2121.20)

GAUTHERON Xavier à BOYER Emilie

Absent(s) excusés

Absent(s)

BOUSSICAULT Gérald, DELETANG Claire, PARENTEAU Louis-Pierre

Secrétaires de séance

REBILLARD Michelle, RETHORE Jacqueline

Convocation adressée le 8 mars 2023, article L.2121.12 CGCT

Liste des délibérations affichée et publiée le 16 mars 2023, article L.2121.25 CGCT

23SE1403-23 | Demande de subvention accueil jeunes et adolescents auprès du Conseil Départemental

Monsieur Robert DESOEUVRE, adjoint délégué à la Transition écologique et aux Travaux, expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 1111-10 et L 3211-1,

Vu les délibérations du Conseil départemental n° 2021_02_CD_032 en date du 15 février 2021 et n°2021_05_CD_0056 en date du 17 mai 2021,

Considérant que les travaux de construction de l'accueil jeunes et adolescents sont programmés au titre des exercices 2023 et 2024,

Considérant l'avis du comité consultatif Aménagement et Transition écologique du 6 mars 2023,

En accord avec le Bureau Municipal, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Adopte l'opération « travaux de construction d'un accueil jeunes et adolescents » selon le budget ci-dessous :

Travaux de construction ALSH	2 193 900,00 € hors taxe
Maîtrise d'œuvre	170 400,00 € hors taxe
Contrôle technique	8 920,00 € hors taxe
SPS	4 320,00 € hors taxe
Total	2 377 540,00 € hors taxe

- Autorise Monsieur le Maire, ou à défaut son représentant, à solliciter auprès du Conseil Départemental une subvention au taux de 20 % et plafonnée à 100 000 €,
- Autorise Monsieur le Maire, ou à défaut son représentant, à signer tous les documents nécessaires,
- Sollicite l'autorisation de la Présidente du conseil Départemental afin de pouvoir démarrer les travaux avant la notification de la subvention.

M. GUIBERT n'a pas pris part au vote

VOTE			
En exercice	32	POUR	28
Présents	28	CONTRE	0
Pouvoirs	1	ABSTENTION	0
Pris part au vote	28	TOTAL	28

Délibération adoptée à l'unanimité

Le Maire, Jean-Paul PAVILLON


